

Juillet 2020

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité ».
3. Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire.
4. Nos émissions de radio.

1. Développements réglementaires

Nouvelle définition du défaut pour les établissements moins importants

Les orientations de la BCE du 25 juin 2020 relatives à l'exercice du seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, par les autorités nationales compétentes à l'égard des établissements de crédits dits « moins importants », ont été publiées au journal officiel européen le 8 juillet 2020.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Framework 3.0 et Pilier 3 : publication de la version finale des ITS

L'EBA a publié le 24 juin 2020 la version finale des 2 ITS mis en consultation le 16 octobre 2019 portant respectivement sur la nouvelle version du reporting Framework 3.0 et les informations à publier au titre du Pilier 3.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Appel de l'EBA à considérer l'impact du Covid-19 sur les stratégies de résolution

L'EBA a publié le 9 juillet 2020 une déclaration dans laquelle elle appelle les autorités de résolution à tenir compte de l'impact du Covid-19 sur les banques et leurs business modèles dans leurs décisions relatives aux plans de résolutions et le calcul du MREL.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lignes directrices du Comité de Bâle sur la bonne gestion des risques liés au blanchiment

Le Comité de Bâle a publié le 2 juillet 2020 une mise-à-jour des lignes directrices sur la bonne gestion des risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme pour y introduire des recommandations de coopération et partage d'information entre contrôleurs prudentiels et les banques dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Stratégie de Finance Numérique pour l'Europe

L'EBA a publié le 29 juin 2020 sa réponse à la consultation de la Commission Européenne sur l'élaboration d'une stratégie européenne en matière de finance numérique.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Coût des reporting

L'EBA a publié le 20 juillet 2020 la version finale des documents relatifs à sa consultation sur le coût des reporting réglementaires. Les banques et les autres acteurs du secteur sont invitées à y répondre pour évaluer le coût effectif des reporting de surveillance prudentielle au regard des bénéfices qui en résultent.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Vue d'ensemble des pratiques de prêts garantis mis en place en Europe

L'EBA a publié le 21 juillet 2020 une liste des mécanismes de garantie publique mis en place dans le cadre de la pandémie du Covid-19 dans le but d'apporter plus de transparence sur les régimes de prêts garantis afin de répondre ainsi à la demande de la Commission Européenne qui souhaitait un inventaire de ces différents mécanismes.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Orientations de l'EBA pour un SREP pragmatique en 2020

L'EBA a publié le 23 juillet 2020 des orientations destinées aux autorités compétentes afin de mettre en place une procédure spécifique pour l'exercice du SREP en 2020.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Consolidation bancaire

Le 1er juillet 2020, la BCE a soumis à consultation publique un projet de guide relatif à l'approche prudentielle de la consolidation dans le secteur bancaire. Ce guide ne modifie pas les règles applicables aux rapprochements bancaires dans le cadre du SSM mais vient préciser la manière dont la BCE entend exercer ses pouvoirs

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Prolongation de la restriction de versement de dividendes

La BCE a publié le 28 juillet un communiqué dans lequel elle prolonge sa recommandation aux banques de ne pas distribuer de dividendes ni de procéder à des rachats d'actions jusqu'au 1er janvier 2021.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

2. Conformité

Evaluation des Corporate Compliance Programs

Le « Department of Justice » (DoJ) a émis le 1er juin une nouvelle version de son Guide sur sa méthode d'évaluation des Corporate Compliance Programs. La nouvelle version met à jour le document original de 2017 et une autre version de 2019. La plupart des modifications visent à garantir que les programmes de conformité ne sont pas des « snapshots » d'un instant donné, mais plutôt dynamiques et mis à jour pour s'adapter aux nouvelles circonstances. Egalement, de nouvelles directives sont présentes pour s'assurer que la fonction conformité dispose des ressources adéquates.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Lutte anti- blanchiment

Europol a créé un centre européen pour lutter contre le crime financier et économique (European Financial and Economic Crime Centre) ayant pour objectif de renforcer le support opérationnel fourni aux Etats membres et instances européennes dans le domaine financier et économique, et permettre de réaliser systématiquement des investigations.

[Pour plus de détails, cliquez ici et ici](#)

Lutte contre la corruption

Le réseau NCPA (Network of Corruption Prevention Authorities), réseau des autorités de prévention de la corruption, a publié une déclaration sur les risques de corruption dans le contexte de pandémie mondiale de Covid-19. Le réseau, crée en octobre 2018 pour promouvoir la collecte, la gestion et l'échange systématiques d'informations, de renseignements et de bonnes pratiques entre les autorités anti-corruption rassemble aujourd'hui 24 pays membres. Depuis janvier 2020, l'AFA préside le réseau.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Protection des investisseurs

Le Pôle commun Assurance Banque Épargne de l'ACPR et de l'AMF a publié le 12 juin 2020 son rapport annuel 2019. Dans la continuité du travail accompli en 2019, le Pôle commun de l'ACPR et de l'AMF a intensifié ses actions dans le contexte de la crise sanitaire, notamment en matière de lutte contre les arnaques financières, particulièrement sur les campagnes publicitaires.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Indices financiers

L'AMF a publié le 11 juin une étude sur les opportunités et les risques du marché des indices financiers. Avec près de 3 millions d'indices dans le monde, seulement 3 acteurs mondiaux cumulent 71% des parts de marché. Avec cette étude, l'AMF identifie deux principaux risques : des risques pour le fonctionnement des marchés, et le cas échéant la stabilité financière, et des risques liés à un défaut de concurrence et à ses impacts sur la protection des investisseurs.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Transparence des marchés

L'EBA a publié le 12 mai un rapport à destination des autorités compétentes sur les mesures AML/FT et prudentielles mises en place par les superviseurs concernant les systèmes de négociation d'arbitrage de dividendes («Cum-Ex/Cum-Cum»). L'EBA démontre que les autorités compétentes ne partagent pas la même compréhension sur ce sujet en raison des différences de droit fiscal des Etats membres. L'EBA a décidé d'un plan d'action en 10 points pour 2020/21 afin d'améliorer le futur cadre des exigences prudentielles et anti-blanchiment couvrant ces régimes.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

MIF 2

L'AMF dresse un premier bilan de la transparence introduite dans le cadre de MIF 2 sur le marché obligataire. Il ressort de son analyse, menée sur le périmètre des titres de dettes émis par des sociétés françaises, que la transparence des transactions est aujourd'hui encore insuffisamment accessible, fiable et complète pour que les investisseurs puissent l'exploiter réellement.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

3. Publications

Défi pour la transparence 2020

KPMG a présenté les résultats de sa 14ème étude annuelle portant sur la communication financière de 17 groupes bancaires européens à l'occasion d'un webinar qui s'est tenu le 2 juillet 2020.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Réflexions Réglementaires N°8

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Performance trimestrielle des banques françaises au 31 mars 2020

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

L'analyse des résultats au 30 juin sera disponible dès le 11 août 2020.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Financial Services : regulating the new reality

Découvrez cette nouvelle publication du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui analyse les nouveaux enjeux des régulateurs

bancaires dans le contexte actuel.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

4. Radio KPMG

4.1 Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Emission de juin 2020

Notre émission du mois de juin est disponible depuis le 26 juin 2020 sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et présente :

- les points d'attention relatifs au calcul des dépréciations selon IFRS 9, qui représentent une zone d'estimation comptable importante pour les banques
- les informations attendues en annexe au 30 juin 2020

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)



Contacts

Fabrice Odent

Associé Responsable
du secteur Banque
01.55.68.72.27

Sylvie Miet

Associée Responsable
du secteur banque Bancaire
01.55.68.74.49

Stéphane Salabert

Associé en charge
des sujets Conformité
01.55.68.72.39

kpmg.fr/mediasocial



[DDéclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à

KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

** «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.*

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.